

# LA REGIE DU MONT-BLANC

366 route des Lacs  
LES PRAZ  
74400 CHAMONIX  
Tel: 04.50.90.34.94  
laregiedumont-blanc@orange.fr

# APPEL DE FONDS TRAVAUX et opérations exceptionnelles

13004 MOUGIN Robert

Immeuble : 05.01045

## LES ANCELLES

174 Clos Des Ancelles  
Route des Drus  
74400 LES PRAZ DE CHAMONIX

M. MOUGIN Robert  
32 Avenue Paul Morel  
70000 NAVENNE

Chamonix, le 22/04/2022

Avance Trésorerie	Avance Prov.Art.18	Autres avances	Fonds travaux Alur
207.00		532.13	442.61

Page : 1

Charges par catégorie	A Répartir	Tantièmes	Total tant.	Votre Q/part	Ch. locatives	T.V.A.
<b>REFECTION ETANCHEITE DALLE BAT GARAGES 1/2</b>						
Réfection étanchéité dalle bT. GARAGES						
Entreprise retenue : ALPES ETANCHEITE pour 31 417.91 euros TTC						
Assurance D-O : Compagnie VERSPIEREN pour 1 835.00 euros TTC						
Honoraires travaux du Syndic pour 260.00 euros TTC						
<b>Lot 0010 (Appartement Bat:B Eta:1)</b>						
CHARGES GENERALES	16756.46	61	1000	1022.00		
<b>Total du Lot 0010</b>				1022.00		
<b>Lot 0038 (Parking Bat:A Eta:SS)</b>						
CHARGES GENERALES	16756.46	6	1000	101.00		
<b>Total du Lot 0038</b>				101.00		
<b>Lot 0049 (Parking)</b>						
CHARGES GENERALES	16756.46	2	1000	33.00		
<b>Total du Lot 0049</b>				33.00		
<b>Montant total porté sur votre compte</b>				1156.00		

Charges locatives (pour les locaux d'habitation principale) données à titre indicatif.

Art.10 du décret de 1967 : A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une A.G. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine A.G. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette A.G. compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'A.G. est sollicitée en application de l'article "17-1 AA" de la loi du 10/07/1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7e et 8e du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art.25 de la loi du 10/07/1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

N'oubliez pas de nous  
transmettre votre adresse mail  
afin que vous receviez les  
actualités de la copropriété

Suite au verso ✨

Consultation de vos comptes par internet :  
Connectez-vous sur [www.laregiedumont-blanc.com](http://www.laregiedumont-blanc.com)  
Identifiant Internet : 050104513004, Mot de passe: M2H9H4UI

**LA REGIE DU MONT-BLANC**01045 LES ANCELLES  
13004 MOUGIN Robert**RELEVÉ DE COMPTE**

Page : 2

DATE	LIBELLÉ DES OPÉRATIONS	DEBIT	CREDIT
01/01/2022	Solde début d'exercice	0.00	
01/01/2022	1ère PROV. 010122-310322	578.00	
15/01/2022	Chèque n° 6101 MOUGIN SIMONE		578.00
01/04/2022	2ème PROV. 010422-300622	579.00	
02/04/2022	SOLDE CHARGES EXERCICE 2021		182.07
12/04/2022	Chèque n° 6104 MOUGIN SIMONE		579.00
01/05/2022	REFECTION ETANCHEITE DALLE BAT GARAGES 1/2	1156.00	
		2313.00	1339.07
	MONTANT A PAYER	973.93	

**DOMICILIATION DE L'IMMEUBLE**Titulaire : SDC LES ANCELLES  
Domiciliation : BANQUE LAYDERNIER  
Iban : FR76-1022-8028-6013-3028-0020-094  
Bank Identification Code : LAYDFR2WXXX**REGLEMENT PAR CHEQUE OU PAR VIREMENT**

-A régler dès réception

Coupon à joindre à votre règlement

-A régler dès réception

Réf: 05 01045 13004 (MOUGI)

Montant: 973.93